

Délibération n° 2024-03-09-018

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 9 mars 2024

Objet : AUTORISATION
SIGNATURE CONVENTION
ADUHME

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Monsieur Jean-Pierre
CHASSANG

Date de convocation :
1er mars 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 138
Présents : 86
Pouvoir : 4
Votants : 90

Pour : 77
Contre : 1 – (LEVI
ALVARES Luc)
Abstention : 3 –
(AMBLARD Patrick, DA
SILVA Carlos, DONNET
Anne-Michèle)

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf mars à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Salle Harmonia à Veyre-Monton, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, COUPAT Sylvie, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, PRADIER Alain, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, DA SILVA Carlos, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, DUDYSK Philippe, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, CHAMBON Yves, VATIN Thierry, DURANTIN Christian, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, DAVID Marie, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, MIZOULE Lucie, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, GABRILLARGUES Camille, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, CHAUVET Jean-Louis, LAMOUREUX Jean-François, BARRAUD Pierre

Suppléants ayant pouvoir :

BALLY Yannick, COURTADON Jacques, CAMPEAUX Eric, PELISSIER Patrick, GENTEUIL Bruno, MILLET Arnaud, DONNET Anne-Michèle, NEDELLEC Jean-Yves, MESTRE Noël, FAIVRE

Daniel, GUELON René, CLERMONT Max, VINCENT Claude, GHESQUIERE Chantal, NEHEMIE Patrick, PICHON Jean, WEIBEL Thomas, VIGIGNOL Yannick, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, GROSLIER Jean-Yves, JACQUARD Bernard

Pouvoirs :

MEALLET Roger-Jean donne procuration à LONGCHAMBON Vladimir, FANJUL José donne procuration à PINTE Emmanuel, TOURLONIAS Vincent donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, RAZAVET Jean-François donne procuration à PONTRUCHER Bruno

Secrétaire de séance : M. CHASSANG Jean-Pierre

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION ADUHME

Monsieur Rémi CHABRILLAT ne prend pas part au vote.

Suite à la convention cadre triennale entre TE63 et l'ADUHME votée au CS du 7 mai 2022, il est prévu de définir les modalités d'actions et financières pour l'année 2024.

Pour rappel, en 2023 il a été conclu une convention ayant pour but un partage des missions permettant de mener à bien le Contrat Chaleur Renouvelable. Il est prévu pour 2024 la prolongation des missions confiées.

Pour rappel, les missions de l'ADUHME sont :

- Participation à l'élaboration d'un programme d'actions d'animation
- Organisation et proposition de visites techniques
- Relais d'information du dispositif sur le territoire
- Accompagnement technique du maître d'ouvrage, du bureau d'études et du maître d'œuvre
- Accompagnement du TE63 dans l'instruction technique des dossiers de demande d'aide des porteurs de projets
- Capitalisation de données pour aider TE63 à évaluer l'état d'avancement de la production de chaleur renouvelable à l'échelle Départementale.

La présente convention prévoit une participation de TE63 aux dépenses effectuées dans le cadre des missions qui sont confiées à l'ADUHME à hauteur de 41 666,67 € pour 2024.

Il est proposé au comité syndical de :

- Valider le projet de convention financière qui figure en annexe de la délibération
- Autoriser le président à signer la convention
- Valider l'exécution de cette convention

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME